



Le 20 février 2018 - LOI OLYMPIQUE : Commission mixte paritaire.

Le 20 février 2018, comme chef de file de ma formation politique sur la loi olympique, je participais à la C.M.P. (Commission mixte paritaire) regroupant 14 parlementaires (7 Députés, 7 Sénateurs) chargés de statuer sur le texte final. Les Jeux Olympiques font consensus, car Députés et Sénateurs se sont mis d'accord sur un texte qui doit être encore voté formellement les 14 et 15 mars.

Seul point qui a fait débat : la parité dans les instances du CNOSF (Comité National Olympique et Sportif Français). Dans l'attente d'une loi sur la gouvernance du sport français, les parlementaires ont choisi l'incitation, en prévoyant que les statuts du CNOSF « comportent des dispositions visant à assurer une représentation équilibrée entre les femmes et les hommes et à favoriser la parité au sein de l'ensemble de ses organes ».

Il importe de souligner qu'en termes de transparence et d'éthique, le texte va bien au-delà des exigences du C.I.O. (Comité International Olympique). Nous souhaitons qu'il fasse jurisprudence pour l'ensemble des événements sportifs internationaux.